



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-09-18 modifiant le Règlement RV-2002-00-20 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Composition du Comité**

L'article 4 du Règlement RV-2002-00-20 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville est modifié :

1° par le remplacement de « sept » par « huit »;

2° par le remplacement de « quatre » par « cinq ».

Adopté le 22 décembre 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 31 DÉCEMBRE 2009